



Nombre de membres
en exercice : 11

Séance du 16 octobre 2018

Présents : 11
Votants : 11
Date de convocation :
10 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le seize octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de RIENCOURT-LES-CAGNICOURT légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Gérard CRUTEL, Maire

Étaient présents : Gérard CRUTEL, Thérèse EVRARD, Blandine MANTEUFFEL, Olivier BAYART, Gilles CANLERS, Didier GARBEZ, Marie-France GRALLE, Arnaud ALISSE, Michel CONTU, Cécile PECQUEUR, Marc SAVARY

Absents :

Procuration(s) :

Est désigné(e) secrétaire de séance : Madame Thérèse EVRARD

DEL :
DE_2018_017

Objet :
AVIS SUR LE
PARC EOLIEN
DES EOLIENNES
DU SUD
ARRAGEOIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que par arrêté préfectoral du 08 octobre 2018, une enquête publique a été ouverte pendant 31 jours à partir du 05 novembre 2018 sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien dénommé "éoliennes du sud Arrageois" sur le territoire des communes de CROISILLES, HENINEL et SAINT MARTIN SUR COJEUL, par la société " éoliennes du sud Arrageois". Il précise que le dossier réglementaire a été déposé en Mairie de RIENCOURT LES CAGNICOURT sous format numérique, que l'avis d'enquête publique a été placé dans le panneau d'affichage prévu à cet effet et que les observations à faire valoir sur ce projet peuvent être formulées jusqu'au 05 décembre 2018.

Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté précité, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les territoires pré cités.

L'ordonnateur soussigné
atteste le caractère
exécutoire du présent acte
à compter du :
16/10/2018
Le Maire
Gérard CRUTEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Résultats du vote:
POUR: 3 voix
- CONTRE: 7 voix
- ABSTENTION: 1 voix

Les Membres du Conseil Municipal, à la majorité, émettent un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Croisilles, Héninel et Saint-Martin sur Cojeul.

Le Maire,
Gérard CRUTEL

